



Barye

Family Office

Sculpteur de patrimoine



Document d'entrée en relation

Confidentialité
Objectivité
Responsabilité

Barye Family Office, marque et dénomination commerciale du groupe F&B Partners



Barye

Family Office

Sculpteur de patrimoine

adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine (CNCGP - <http://www.cncgp.fr>)
SAS à capital variable au capital social de 15 000 euros,
immatriculé au RCS de Nanterre sous le numéro 804 559 110,
dont le siège social est situé 40 rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt
Accueil : 17 rue des Perchamps – 75106 Paris
Etablissement secondaire : 14 rue Beffroy - 92200 Neuilly sur Seine
Tél : 0970 460 164

Email : contact@barye.fr – Site Internet : <http://barye.fr>

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 14006225 (consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de Courtier en assurance en catégorie (b) et de Conseiller en Investissement Financier

Carte de Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9201 2016 000 015 092

Attestation d'assurance RCP et de garanties financières n°229593 de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9

Notez que dans le cadre de l'exercice de son activité, le cabinet F&B Partners est susceptible de s'appuyer sur les Mandataires d'intermédiaire d'assurance (MIA) suivants : société FAURE & PARTNERS (n° orias 17007156) et/ou société ABC Advice (n° orias 16002400)

Barye Family Office (marque du groupe F&B Partners) – 17 rue des Perchamps - 75016 Paris - Tél. : 0970 460 164 - <http://barye.fr>

Siège de F&B Partners – 40 rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt - SAS à capital variable au capital de 15 000 € - SIRET 804 559 110 00023

Société enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 14006225 (www.orias.fr) en qualité de :

Courtier en assurance en catégorie (b) et Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) - Activité de démarchage bancaire et financier

- Carte de Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9201 2016 000 015 092 délivrée par la CCI de Paris-Ile de France, non détention de fonds -
Attestation d'assurance RCP et de garanties financières n° 229593 de la compagnie MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9



Nos valeurs Nos engagements

- **Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de nos clients que de notre environnement professionnel**

- **Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de nos clients**

- **Choisir nos partenaires avec liberté et impartialité, notre objectif étant de fournir à nos clients les meilleures offres du marché**

- **Maintenir en permanence nos connaissances et nos compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire**

- **S'enquérir de la situation globale de notre client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil**

- **Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige**

- **Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par nos clients, ainsi que celles concernant les modalités de notre rémunération**

- **Respecter le secret professionnel**

- **S'interdire de recevoir des fonds de nos clients en dehors des honoraires qui nous sont dus**



Activités réglementées

Barye Family Office, marque et dénomination commerciale du groupe F&B Partners, est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 14006225 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Conseil en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers¹ sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers ;

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : *Corum, Voisin/Atland, Primonial REIM, Sofidy, Alpheys*

Démarchage bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le professionnel exerce une activité de démarchage : néant

Notez que depuis le 1er juin 2016, tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement à la liste d'opposition au démarchage téléphonique dite « bloctel » en se rendant sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : AXA Wealth Europe, Wealins, Generali Luxembourg, SwissLife Luxembourg, SwissLife, Generali, Primonial, Suravenir, Spirica, AXA.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : néant.

Transactions sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 015 092, délivrée par la CCI de Paris Ile de France et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

¹ A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.



Notre métier ?

Elaborer une architecture patrimoniale sur mesure adaptée à chacun de vos besoins.

Comment ?

De manière récurrente :

- Nous réalisons une veille économique, juridique et fiscale
- Nous réalisons en parallèle une veille marketing pour identifier les meilleures solutions et partenaires du marché
- En fonction de ces éléments, nous mettons à jour les différentes stratégies répondant aux différents besoins
- Nous mettons enfin en concurrence les organismes financiers privés pour vous proposer les meilleures solutions

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Conformément au règlement SFDR, les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Information sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Clause de confidentialité

Les **informations recueillies resteront strictement confidentielles**. L'exploitation de ces données sert uniquement à analyser et étudier vos besoins et motivations.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

La transmission des différents éléments à nos partenaires est protégée et limitée au(x) partenaire(s) concerné(s) par votre projet (assureurs, courtiers en crédit, etc.). Cette transmission ne s'effectue qu'avec votre accord.



Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Stéphane FAURE en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@barye.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle : MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9.

Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Pour cela, une première étape consiste à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel pour comprendre l'origine du problème et si possible le résoudre rapidement.

A défaut, vous avez la possibilité de déposer une réclamation par le biais du formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://barye.fr/reclamation>

Le cabinet disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre (délais réglementaires).

Nous ferons évidemment tout pour répondre dans des délais bien plus brefs.

Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre réclamation, vous pourrez dans un second temps saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :



- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Autorité(s) de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné(e) Atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature de la cliente / du client :